

## TARIFS 2019

**Il est obligatoire de nous fournir une attestation CAF récente précisant votre quotient familial lors de l'inscription de votre (vos) enfant (s). En cas de non-respect de cette règle, le tarif le plus élevé sera appliqué.**

	QF de 0 à 1300 €	QF supérieur à 1300 €
Enfants habitant (ou scol) à Tomblaine À partir de 11h30	<b>9.80 €</b>	<b>9.90 €</b>
Enfants habitant (ou scol) à Tomblaine À partir de 13h30	<b>4.60 €</b>	<b>4.70 €</b>
Enfants extérieurs à la commune À partir de 11h30	<b>18.60 €</b>	<b>18.70 €</b>
Enfants extérieurs à la commune À partir de 13h30	<b>8.80 €</b>	<b>9.00 €</b>

### INSCRIPTION :

Les dossiers d'inscription sont à prendre en Mairie aux heures d'ouverture de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, du lundi au vendredi et le samedi de 10h00 à 12h00 ou au Centre de Loisirs, de 9h00 à 12h00, les lundis, mardis et vendredis et les mercredis de 8h30 à 18h00.

Le paiement pourra être déposé en Mairie ou au Centre de Loisirs.

**IMPORTANT :** Les parents devront indiquer sur la carte de leur(s) enfant(s) tous changements (retour bus et accueil du soir).

**Se munir :** d'une photo d'identité, de la photocopie des vaccinations et d'un justificatif de domicile.

**IMPORTANT :** Afin de faciliter le bon fonctionnement du Centre de Loisirs, les inscriptions seront closes, **le samedi à 12h00** pour la semaine suivante. **Toute absence non justifiée (certificat médical), ne sera pas remboursée.**

## RENSEIGNEMENTS

Pour les enfants des classes élémentaires, la ville de Tomblaine organise le Centre de Loisirs les mercredis après l'école de 11h30 à 18h00.

### FONCTIONNEMENTS, à partir de 11h30, pour les enfants scolarisés à Tomblaine :

Les animateurs iront chercher les enfants des écoles élémentaires à la sortie des cours à 11h30, puis ils seront conduits au Centre de Loisirs.

Le transport est assuré par le bus communal :

<b>GROUPE SCOLAIRE BADINTER</b> Place des Arts	<b>à 11h30</b>
<b>GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY</b> Devant la salle communale	<b>à 11h40</b>
<b>GROUPE SCOLAIRE BROSSOLETTE</b> Place Paul Bert	<b>à 11h50</b>

### Pour les enfants extérieurs à Tomblaine :

Les parents (ou responsables légaux) devront déposer leur(s) enfant(s) directement au Centre de Loisirs entre 11h45 et 12h00.

### FONCTIONNEMENT, à partir de 16h45 :

Un accueil du soir est proposé aux familles au Centre de Loisirs jusqu'à 18h00. Les enfants devront être repris par les parents (ou responsables légaux) dans chaque chalet auprès des animateurs.

Pour les enfants qui repartent en bus, un transport est assuré par le bus communal. Les enfants sont alors déposés :

<b>Place Emile Zola</b>	<b>à 16h55</b>
<b>Place des Arts</b>	<b>à 17h00</b>
<b>Devant la salle communale</b>	<b>à 17h05</b>

**Les enfants doivent être repris par leurs parents (ou responsables légaux).**

**Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique**



# Centre de Loisirs Léo Lagrange

***Mercredis Récréatifs,  
du 09 Janvier au 03 Juillet 2019***

### INFORMATION IMPORTANTE

Seuls les enfants scolarisés seront acceptés au Centre de Loisirs jusqu'à 12 ans.



Centre de Loisirs Léo LAGRANGE  
Chemin du Bois la Dame  
54510 TOMBLAINE  
☎ 03.83.20.70.15

Directeur : Jérémy BOLLE

# LES THEMES GENERAUX – ANNEE 2019

(par période de 6 à 8 semaines)

**Janvier à Mars**

**Les activités autour des 5 sens**  
**« MONTESSORI »**



**Les illustrations en 3 dimensions**  
**dessin, collage, peinture, sculpture**

**CARNAVAL**

**Le Mercredi 20 Mars 2019**



**et grand goûter avec tous les enfants**

**Les activités associatives de la Commune**

**Les enfants inscrits à une activité associative de la commune pourront y être accompagnés par un animateur du Centre de Loisirs dans les conditions suivantes :**



**Une seule activité par enfant**

**Les créneaux horaires**

**De 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h15**



**Avril à Juillet**

**Custom Art**

**Les activités autour de la décoration**



**Les boîtes d'allumettes**  
**Création de jeux, sculptures de personnages rigolos, histoires...**

